

## Décision

SG/RH/PRC n°23/003

### **Décision fixant au titre de l'année 2023, la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie de première classe**

#### **La présidente-directrice générale de Météo-France,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1139 du 21 septembre 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs de la météorologie ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours externe pour l'accès au grade de technicien supérieur de la météorologie de 1ère classe ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours interne pour l'accès au grade de technicien supérieur de la météorologie de 1ère classe ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;

Vu la décision du 20 janvier 2023, autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours, externe et interne, pour le recrutement des techniciens supérieurs de la météorologie de première classe,

## DÉCIDE :

### Article unique

Le jury des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie de première classe au titre de l'année 2023, ouvert par décision susvisée, est composé comme suit :

#### Présidente :

Mme Nathalie CERISIER, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie.

#### Vice-président :

M. Olivier GARROUSTE, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie.

#### Membres de jury :

Mme Florence BESSON, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

M. Bruno ROBERT, professeur certifié en génie électronique ;

M. Bertrand LAVIEC, ingénieur des travaux de la météorologie.

#### Examineurs :

##### *Épreuve n° 1 commune :*

Mme Sabine VAILLANT-PINAULT, professeur agrégée de lettres modernes.

##### *Épreuve n° 2, spécialité « instruments et installation » :*

Mme Sophie BOULPICANTE, professeur de lycée professionnel hors classe ;

M. Bruno ROBERT, professeur certifié en génie électronique.

##### *Épreuve n° 2, spécialité « exploitation » :*

Mme Sophie BOULPICANTE, professeur de lycée professionnel hors classe ;

Mme Fadia GAST, professeur certifié de l'enseignement agricole hors classe.

Fait à Saint-Mandé,

Pour la Présidente-directrice générale,  
et par délégation :

Le Directeur des Ressources Humaines